



INFORMATIONS À LA POPULATION

MAI 2022

MUNICIPALITÉ



Après la crise sanitaire qui nous aura occupé·e·s pendant près de deux ans, ce début d'année a été marqué par le début du conflit en Ukraine. A son échelle, notre Commune se montre solidaire envers la population ukrainienne. Certain·e·s parmi vous ont en effet décidé d'accueillir des réfugiés ukrainiens, geste que nous ne pouvons que saluer. Pour sa part, la Municipalité a souhaité s'associer à une entreprise de transports de la région, qui s'est portée volontaire pour amener sur place du matériel de première nécessité. La récolte de marchandises qui a eu lieu à Bretigny-sur-Morrens le 27 avril 2022 a une fois encore démontré le bel esprit collectif dont nos habitant·e·s savent faire preuve. Si vous souhaitez obtenir plus d'informations au sujet de l'accueil des réfugiés, nous vous invitons à consulter le site de l'Etat de Vaud. Vous y trouverez également une *Foire aux questions*, dont l'objectif est de rassurer la population quant aux abris PCi et aux dispositifs mis en place.



www.vd.ch/ukraine

Dans une actualité plus proche de chez nous, nous avons le plaisir de vous annoncer que les travaux de la RC 501, entre Cugy et Bottens seront vraisemblablement terminés avec quelques mois d'avance sur le planning. Une information, via la Direction générale de la mobilité et des routes, vous parviendra le moment venu. Initialement, il était prévu que le revêtement final soit posé en 2023, ce qui nécessitait à nouveau une fermeture complète du tronçon durant quelques jours. Ces travaux seront finalement réalisés cette année, avant la réouverture définitive.



FEUX

Nous rappelons que selon notre règlement communal de police, **il est interdit de faire du feu à l'air libre**, excepté dans des supports destinés aux grillades ou à la préparation de mets. Sont compris dans cette interdiction, l'incinération de déchets urbains, carnés ou de chantier. Les déchets naturels végétaux provenant de l'exploitation des forêts, des champs et des jardins sont en priorité compostés.

*Règlement communal
de police*

Art. 98, 100 et 101

Les usagers doivent prendre toutes les dispositions utiles afin d'éviter tout risque de propagation du feu et afin de ne pas incommoder les voisins, notamment par des émissions de fumées.

Tout feu est également interdit dans les environnements secs, pendant les périodes de sécheresse et en cas de vent violent.

INSTALLATION DE PISCINES



Les beaux jours arrivant, nous rappelons que l'installation d'une piscine enterrée ou hors-sol, fixe ou démontable, est soumise à un **permis de construire**, ceci

*Dispositions légales
- Directive cantonale
DCPE 501*

indépendamment du volume du bassin. Cette directive s'applique à la construction et à l'assainissement des piscines, spas, jacuzzis et autres bassins d'agrément. **Les piscines hors-sol non couvertes de moins de 5m³** et autres bassins extérieurs (biotopes) peuvent être dispensés d'enquête publique par la Municipalité, pour autant que ces objets ne portent pas atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier à ceux des voisins.

Une demande d'autorisation, mentionnant les dimensions, le type de piscine, l'emplacement et l'accord écrit des voisins, doit donc être transmise à la Municipalité avant toute installation.

Nous rappelons aux propriétaires de **piscine de plus de 10m³** qu'ils doivent **impérativement** prendre contact avec **M. Jean-Daniel Cochard, conseiller municipal au 079 287 48 42** avant de procéder au remplissage.

NOS FORÊTS



Vivez la coupe d'un arbre dans Nos Forêts Mèbre-Talent ! Couper un arbre n'est jamais un acte anodin et toujours impressionnant ! Découvrez le travail soigneux des bûcherons à Cugy dans la 2^e vidéo de la série sur le cycle annuel des forêts.



Pour voir la vidéo, rendez-vous sur www.mebre-talent.ch!

PASSEPORT VACANCES

Cette année, le Passeport Vacances aura lieu du 4 au 17 juillet et du 8 au 21 août 2022. Rappelons que le Passeport vacances région lausannoise (APVRL) est une association regroupant 38 communes. Des bénévoles proposent des activités de découverte autour de 4 thèmes: *Nature et découverte*, *Culture et jeux*, *Création et cuisine*, *Sport et mouvement*. Un accès aux piscines, musées, transports publics et trois entrées de cinéma sont également offerts.



Passeport traditionnel

- pour les enfants de 9 à 15 ans
- plus de 300 activités à choix, sur inscription
- CHF 45.-/enfant, CHF 40.- dès le 2^e enfant d'une même famille

Passeport Farniente

- Uniquement pour les enfants de 13 à 15 ans
- Formule allégée, sans les activités sur inscriptions
- CHF 25.-/enfant

Où et quand se procurer le Passeport Vacances ?

- A l'administration communale
- Du 30 mai au 10 juin 2022

Horaires de vente

- Tous les matins de 8h00 à 11h30
- Les mercredis de 18h30 à 20h00
- Ou sur rendez-vous en téléphonant au 021 731 25 74

Modes de paiement : Twint, carte bancaire ou cash

Plus d'informations sur

www.apvrl.ch



VILLAGES SOLIDAIRES

Les Villages solidaires de Cugy et Bretigny-sur-Morrens vous invitent à l'inauguration de leur local le

Vendredi 13 mai 2022 dès 17h

À la Maison villageoise de Cugy (Rue du Village 26)

Pour rappel, le projet *Villages solidaires* né en 2019 vise à créer des liens sociaux, en priorité parmi les seniors de nos deux communes. Bien que s'adressant principalement aux plus de 55 ans, ce projet se veut intergénérationnel. C'est pourquoi, vous êtes toutes et tous invités à cet évènement !



A noter également que le prochain **Rendez-vous débat** proposé par Villages solidaires aura lieu le **vendredi 20 mai 2022 à 18h30 à la Grande salle** de Bretigny-sur-Morrens et portera sur le thème ***Discrimination entre hommes et femmes.***

ARASPE (Association régionale d'action sociale Prilly Echallens)

Sous ce patronyme bien mystérieux se cache une association régionale qui offre des prestations d'aides financières et d'assurances sociales, de l'appui social (conseil personnalisé et orientation) et administratif (gestions des papiers administratifs). Deux bureaux sont à votre disposition :

Plus d'informations
www.araspe.ch



Centre social régional

- Est compétent pour l'octroi d'une aide financière (revenu d'insertion)
- Offre un accompagnement de soutien adapté
- Propose une large palette de mesures d'insertion personnalisées

Agence d'assurances sociales

- Renseigne et accompagne dans les démarches d'obtention de prestation d'assurances sociales (rente AVS, de veuvage, d'orphelin, subsidie assurance-maladie, prestations complémentaires, allocations familiales, etc.)



La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ces lignes et vous adresse ses salutations printanières.

